

Pour une information plus rapide des collaborateurs, ce procès-verbal, établi sous la responsabilité du secrétaire de l'instance, est affiché avant son approbation définitive lors de la prochaine réunion de l'instance.

Comité Social et Économique

Le secrétaire

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU COMITE SOCIAL ECONOMIQUE
DE BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS REGIONS FRANCE DU 31/01/2025**

La réunion est présidée par Gilles DOLFI, Directeur Général assisté de Yvan HENAULT, Directeur des Ressources Humaines, de Marie TURRA Responsable des Ressources Humaines et de Driss LAHMAMOUCI, de la Direction Prévention Santé Sécurité.

Compte Rendu CSE du mois de janvier 2025

Le compte-rendu du CSE du mois de janvier 2025 est approuvé à l'unanimité. Il est rappelé qu'il peut être consulté sur le Portail Travaux.

1^{ère} Partie : LA VIE ECONOMIQUE DE L'ENTREPRISE

1. Informations économiques

Gilles DOLFI présente l'information économique.

PC probable à fin janvier 2025 109 018 K€

Trésorerie à 48 867 K€

2. Situation de l'emploi

a. Informations sur les effectifs et mouvements de personnel

Au 31/01/2025, l'entreprise Bouygues TP Régions France est composée de 897 collaborateurs.

BÂTIR POUR LA VIE

L'effectif se décompose comme suit : 354 Cadres, 188 ETAM et 355 Compagnons.

Sur ces 897 collaborateurs, 822 sont en CDI, 58 en contrat en alternance.

La mixité Cadre est de 20,9 %

- 39 % des collaborateurs sont des Cadres
- 21 % des collaborateurs sont des ETAM
- 40 % des collaborateurs sont des Compagnons

La moyenne d'âge tous statuts confondus est de 40,5 ans.

L'ancienneté moyenne tous statuts confondus est de 11 ans.

En janvier 2025, nous comptabilisons :

- 8 départs (7 cadres / 1 compagnon) (3 démissions/ 3 RC / 1 fin CDD/ 1 fin CDD)
- 23 arrivées (3 cadres/ 4 ETAM / 16 compagnons)

b. Consultation sur les prêts/emprunts de main d'œuvre

L'entreprise Bouygues Travaux Publics Régions France est amenée à recourir à du prêt de main d'œuvre pour des raisons d'entraide conjoncturelle ou technique soit par :

- Un besoin momentané de main d'œuvre supplémentaire
- Des modalités particulières d'exécution des travaux

Ce prêt de main d'œuvre est réalisé dans l'intérêt des deux sociétés, sans but lucratif et doit faire l'objet :

- d'une convention qui régit ses modalités entre les sociétés juridiques signataires ;
- d'une annexe à la convention relative à chaque chantier ou projet listant notamment les collaborateurs prêtés
- et d'un avenant concernant chaque collaborateur prêté.

Le CSE est informé et consulté en tant que CSE de l'entreprise d'accueil ou de l'entreprise d'origine chaque mois précisant les chantiers concernés. Ces éléments sont soumis à la consultation du CSE.

Les membres du Comité Social et Économique émettent à l'unanimité un avis favorable

3. Information relative à l'index égalité Femme-Homme

En application de la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 relative à la liberté de choisir son avenir professionnel, les entreprises d'au moins 50 salariés doivent publier, chaque année, leur score de l'Index Egalité Femmes-Hommes.

BÂTIR POUR LA VIE

Yvan HENault présente les résultats obtenus par la société Bouygues Travaux Publics Régions France pour l'année 2024.

- Indicateur n°1 : écart de rémunération entre les femmes et les hommes = 34 points sur 40
- Indicateur n°2 : écart de taux d'augmentations individuelles de salaires = 20 points sur 20
- Indicateur n°3 : écart de taux de promotions entre les femmes et les hommes = 15 points sur 15
- Indicateur n°4 : pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année de leur retour de congé de maternité ou d'adoption = 15 points sur 15
- Indicateur n°5 : nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations = 0 point sur 10

La société Bouygues Travaux Publics Régions France obtient donc une note de 84 points sur 100

4. Information relative au planning de l'intéressement

Yvan HENault rappelle que l'accord relatif à l'intéressement du « Groupe » BYTP, BYTPRF et BCEN 2023 a été signé le 28 juin 2023.

Cet accord traduit la volonté d'associer collectivement les salariés aux résultats et aux performances du « Groupe ».

Yvan HENault rappelle les choix d'affectation de l'intéressement qui s'offrent aux collaborateurs :

Versement sur la paie d'avril 2025 (en partie ou en totalité).

Et/ou Placement sur PEE (abondé seulement pour les présents, non abondé pour les sortis et contrat suspendu).

Et/ou Placement sur FCPE AMUNDI Label Equilibre Solidaire (en partie ou en totalité - non abondé).

Et/ou Placement sur le PERCOL (abondé seulement pour les présents)

Et/ou Placement sur le PEROB (non abondé)

Yvan HENault rappelle que la communication auprès des collaborateurs et la formalisation de leur choix ont été déléguées à AMUNDI, ainsi :

Les collaborateurs ayant renseigné une adresse mail sur leur compte AMUNDI recevront un email d'AMUNDI, les informant de l'ouverture des accès pour effectuer leur choix,

Les autres collaborateurs recevront, le 13 mars 2025, les communications par courrier de la part d'AMUNDI.

Pour tous les collaborateurs, la campagne de choix est ouverte du 13/03/2025 au 27/03/2025, par conséquent :

BÂTIR POUR LA VIE

Les collaborateurs effectuant leur choix sur le site d'AMUNDI devront le faire durant cette période,

Pour les collaborateurs effectuant leur choix par bulletin papier, la date limite de réception par AMUNDI (à l'adresse Amundi TC présente sur le bulletin) est fixée au 28/03/2025.

En cas de non-réponse, il sera automatiquement procédé au placement des sommes sur le Pactéo Trésorerie du bénéficiaire. Ce fonds ne prévoit pas d'abondement.

Les sommes versées immédiatement sont exonérées de cotisations sociales, hors CSG/CRDS, et sont soumises à l'impôt sur le revenu (Prélèvement à la source).

Les sommes placées sur les différents fonds sont exonérées de cotisations sociales (hors CSG/CRDS) et sont non imposables, en contrepartie d'un blocage pendant 5 ans (avec les mêmes conditions de déblocage anticipé en matière d'épargne salariale prévues par la loi). Seuls les placements sur le PEE ou PERCOL peuvent bénéficier de l'abondement pour les collaborateurs présents et dans la limite du plafond annuel.

Compte tenu du prélèvement à la source, les paiements seront effectués directement sur le bulletin de paie du mois d'avril 2025 des collaborateurs concernés.

Les placements Amundi (PEE, LES, PACTEO, PERCOL et PEROB) seront intégrés dans la paie d'avril et investis au 23 mai 2025.

5. Information relative au planning de la participation

Yvan HENault rappelle que la participation est une obligation légale pour toute entreprise dont l'effectif est supérieur à 50 salariés.

Elle permet de distribuer une partie des bénéfices annuels de l'entreprise aux salariés. L'accord de participation a été créé en mai 1986 au niveau du Groupe Bouygues. Le périmètre de l'Accord concerne Bouygues Construction.

Le Fonds commun de placement de participation est investi en actions Bouygues achetées en Bourse.

La participation des filiales françaises de Bouygues Construction est mutualisée via un accord de Groupe qui repose sur la formule légale, assise sur le résultat fiscal réalisé en France.

Ce dispositif permet ainsi de verser de la participation aux collaborateurs de toutes les filiales adhérentes, même aux collaborateurs des filiales qui ne dégagent pas de RSP (Réserve Spéciale de Participation). La répartition entre collaborateurs se fait proportionnellement aux salaires et à la durée de présence.

Yvan HENault rappelle que la communication auprès des collaborateurs et la formalisation de leur choix ont été déléguées à AMUNDI, ainsi :

Les collaborateurs ayant renseigné une adresse mail sur leur compte AMUNDI recevront un email d'AMUNDI, les informant de l'ouverture des accès pour effectuer leur choix, Les autres collaborateurs recevront, le 13 mars 2025, les communications par courrier de la part d'AMUNDI.

BÂTIR POUR LA VIE

Pour tous les collaborateurs, la campagne de choix est ouverte du 13/03/2025 au 27/03/2025, par conséquent :

Les collaborateurs effectuant leur choix sur le site d'AMUNDI devront le faire durant cette période,

Pour les collaborateurs effectuant leur choix par bulletin papier, la date limite de réception par AMUNDI (à l'adresse Amundi TC présente sur le bulletin) est fixée au 28/03/2025.

Durant cette période, chaque bénéficiaire aura quatre possibilités :

Versement sur la paie d'avril 2025 (en partie ou en totalité)

Placement sur PACTEO Trésorerie (en partie ou en totalité) - non abondé

Placement sur le Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) Participation Groupe BOUYGUES (en partie ou en totalité) - non abondé

Placement sur le PERCOL (en partie ou en totalité) - non abondé

Placement sur le PEROB (en partie ou en totalité) - non abondé

En l'absence de réponse, le choix par défaut sera :

- 50% FCPE Participation et 50% PERCOL pour les collaborateurs présents
- 100% FCPE Participation pour les collaborateurs sortis

Les placements sur FCPE Participation, PACTEO Trésorerie, PERCOL et PEROB ne bénéficient pas de l'abondement de l'entreprise. Ils permettent une exonération sociale (hors CSG/CRDS) et fiscale des sommes concernées, en contrepartie d'un blocage pendant 5 ans (FCPE Participation et PACTEO Trésorerie) et jusqu'à la retraite (PERCOL et PEROB) - sauf cas de déblocage anticipé en matière d'épargne salariale prévu par la loi.

Les sommes versées immédiatement sont exonérées de cotisations sociales, hors CSG/CRDS, mais sont soumises à l'impôt sur le revenu (prélèvement à la source).

Compte tenu du prélèvement à la source, les paiements seront effectués directement sur le bulletin de paie du mois d'avril 2025 des collaborateurs concernés.

Les placements Amundi (PEE, LES, PACTEO, PERCOL et PEROB) seront intégrés dans la paie d'avril et investis au 25 avril 2025.

6. Point ASC

Béatrice LECLERC présente les ASC.

Concernant le **bilan de la campagne des cartes ou des chèques vacances 2025** : nous avons eu **714 commandes** : 439 cartes vacances, 262 chéquiers ANCV et 13 déductions au voyage

Nous rappelons que les cartes seront créditées courant juin 2025. Les chèques vacances version papier seront envoyés en courrier recommandé courant juin 2025.

Afin de bénéficier de cette prestation, le collaborateur doit être présent à la commande et à la livraison.

BÂTIR POUR LA VIE

Le CSE a constaté que les commandes de cartes vacances sont en nette évolution (Affiche jointe)

Une présentation de **la campagne cinéma** en cours a été faite : Les collaborateurs bénéficient de 50% sur les places de cinéma du 24.02.2025 jusqu'à épuisement de 10 000 billets.

10 billets / coll., billet à partir de 3,55€

Les salariés doivent se rendre sur la boutique Nouvelle Lune <https://bouyquestprf.mon-site-cse.com/site/>

S'ils ne sont pas inscrits à la boutique, ils doivent demander le lien au CSE cse-bytp-rf@bouygues-construction.com (Affiche jointe)

Béatrice fait un rappel **des différentes communications faites courant février** :

Une offre flash de **10% sur Abracadaroom** a été présentée. Cette offre était valable jusqu'au 17 février 2025. Il s'agit d'un prestataire qui propose des hébergements insolites tels que des cabanes, des bulles, des chalets, des igloos, des roulottes, ... Les collaborateurs devaient se rendre sur le lien www.abracadaroom.com avec le code **CSEBOUYGUESTRAVAUX0524** (Affiche jointe)

Une remise CSE de 15%, 10% et 5% sur **HOMAIR** www.homair.com & **TOHAPI** www.tohapi.fr avec le code promo **BOUYGUES13** a été envoyée à chacun par mail.

Le collaborateur bénéficie de **15%** de l'ouverture du camping au 5 juillet et après le 30 août, de **10%** du 5 au 12 juillet et du 23 au 30 août 2025, de **5%** du 12 juillet au 23 août 2025.

Le code promo du CSE est cumulable avec les offres Early booking, les ventes flash et les offres dernières minutes. (Affiche jointe)

Le CSE propose **jusqu'à 40% sur le concert « One Night of Queen »**. Il y a possibilité de voir ce concert en hommage à Queen dans toute la France de septembre 2025 à janvier 2026. Pour bénéficier de cette remise, il faut se rendre sur la billetterie événementielle du CSE

Ticketmaster https://www.ticketmaster.fr/fr/edito/idtier/14250303?_page=ticketnetpro.htm avec le mot de passe **ticket321** (Affiche jointe)

Un **concert de SOPRANO** a été proposé aux salariés. Ce concert sera présent dans toute la France « le Freedom Tour » à partir de mars 2025 & à l'Accor Aréna Paris du 11 au 14 Décembre 2025.

20€ la place en fosse pour en profiter, il faut se rendre sur ticketmaster. (Affiche jointe)

Un **bilan de la tombola de la Saint Valentin** a été fait à tous les membres. **187 collaborateurs** ont participé à cette tombola. Tous les lots ont été livrés aux gagnants sauf 1 soirée Cabaret. Le commercial du cabaret choisi est en congés. Nous rappelons que le tirage au sort a été effectué sous anonymat et 1 numéro a été attribué à chacun selon l'ordre d'inscription. (Affiches jointes)

BÂTIR POUR LA VIE

Une offre promotionnelle de **50% sur tous les parcs d'attractions** est présentée. Tous les collaborateurs peuvent en bénéficier à partir du 10 mars.

50% plafonné à 100€ / coll., **limité à 4 billets / coll.** à partir du 10 mars jusqu'à épuisement du budget alloué à cette campagne 8100€. Il faut se rendre sur la boutique :

<https://bouyguestprf.mon-site-cse.com/site/> (Affiche jointe)

Lors de la réunion CSE, **une présentation du journal CSE** est faite. Nous y voyons un rappel de certaines ASC, **un spectacle HOLIDAY ON ICE** à Marseille le 5.04.2025 et des propositions à prix CSE pour **des visites de châteaux** (Chambord, Fontainebleau et La Cité de Carcassonne). Les collaborateurs peuvent avoir connaissance de certains avantages Bouygues et des infos chantiers (**Les Mines de Potasses**). Ils découvriront le portrait du dernier voyage CSE qui était **au Cap Vert**.

Nous rappelons que toutes les communications du CSE sont envoyés par mail à tous les collaborateurs et affichées sur chantier. Le 26 février 2025, **le CSE a créé un groupe WhatsApp** afin de faciliter l'accès aux informations pour ceux qui ne prennent pas connaissance de leurs mails. Pour y adhérer, il suffit d'envoyer un mail au CSE cse-bytp-rf@bouygues-construction.com, d'indiquer que vous souhaitez être inscrit au groupe whatsapp. Et nous vous enverront une invitation. (Affiche jointe)

7. Consultation relative aux demandes d'aménagements d'horaires

- Chantier de Guerville
- ✓ Collaborateurs concernés : 2 Cadres / 4 compagnons
- ✓ Motif du recours : Travaux sous ITC SNCF
- ✓ Date de mise en place : 11 mars 2025
- ✓ Durée : 2 nuits (11 et 12 mars 25)
- ✓ Horaires : 21h-5h30

Rémunération prévue pour cet aménagement horaire : selon les accords en vigueur

Le comité social économique approuve cet aménagement d'horaires

- Chantier du demi-diffuseur de Vienne Sud
- ✓ Collaborateurs concernés : 1 Cadre / 2 ETAM / 6 compagnons

BÂTIR POUR LA VIE

- ✓ Motif du recours : démontage d'élément au-dessus des voies de l'autoroute A7 sous coupure de voies circulées donc imposé de nuit par l'exploitant ASF
- ✓ Date de mise en place : 03/03/2025
- ✓ Durée : travaux de nuit jusqu'au 07/03/2025
- ✓ Horaires : 21h-6h

Rémunération prévue pour cet aménagement horaire : selon les accords en vigueur

Le comité social économique approuve cet aménagement d'horaires

- Chantier GRETZ
- ✓ Collaborateurs concernés : 3 Cadres / 1 ETAM / 5 compagnons
- ✓ Motif du recours : Travaux sous consignation SNCF et OCP
- ✓ Date de mise en place : 28/04/2025
- ✓ Durée : jusqu'à la fin du chantier prévue le 20/12/2025
- ✓ Horaires :
 - Travaux de nuit de 22h-6h
 - Travaux de nuits des jours fériés du mois de mai, juin, novembre
 - OCP du 2 au 5 mai

Rémunération prévue pour cet aménagement horaire : selon les accords en vigueur

Le comité social économique approuve cet aménagement d'horaires

- Chantier PMR Epernay
- ✓ Collaborateurs concernés : 3 Cadres / 1 ETAM / 4 compagnons
- ✓ Motif du recours : Travaux sous consignation SNCF
- ✓ Date de mise en place : 10/03/2025
- ✓ Durée : travaux de nuit jusqu'à la fin de chantier prévue le 23/05/2025
 - + nuits des jours fériés du 7 au 8 mai et du 8 mai au 9 mai

BÂTIR POUR LA VIE

✓ Horaires : 22h-6h

Rémunération prévue pour cet aménagement horaire : selon les accords en vigueur

Le comité social économique approuve cet aménagement d'horaires

- Chantier Viaduc des Souverains

✓ Collaborateurs concernés : 6 Cadres / 4 ETAM / 30 compagnons

✓ Motif du recours : travaux sous ITC

✓ Date de mise en place : 24/03/2025

✓ Durée : jusqu'au 12/12/2025

✓ Horaires : travaux de nuit, jours fériés, week-ends, équipe en poste

Planification type de week-end	22h-6h	6h-14h	14h-22h	22h-6h	6h-14h	14h-22h	22h-6h
	Nuit vendredi	Samedi matin	Samedi après-midi	Samedi nuit	Dimanche matin	Dimanche après-midi	Dimanche nuit
Equipe 1							
Equipe 2							
Equipe 3							

Rémunération prévue pour cet aménagement horaire : selon les accords en vigueur

Le comité social économique approuve cet aménagement d'horaires

- Chantier 3^{ème} ligne métro

✓ Collaborateurs concernés : 1 Cadre / 1 ETAM / 5 compagnons

✓ Motif du recours : Mise sur appui travées sous coupure routière

✓ Date de mise en place : du 17 au 21 mars 2025

✓ Durée : 4 nuits

✓ Horaires : Travaux de nuit de 21h à 6h30

Rémunération prévue pour cet aménagement horaire : selon les accords en vigueur

Le comité social économique approuve cet aménagement d'horaires

BÂTIR POUR LA VIE

- Lycée Jean Bertin à Bruay la Buisnière
- ✓ Collaborateurs concernés : 1 Cadre / 2 ETAM
- ✓ Motif du recours : évènement relations écoles – portes ouvertes lycée Jean Bertin de Bruay la Buisnière
- ✓ Date de mise en place : Le samedi 1^{er} mars 2025
- ✓ Horaires : Travaux du samedi de 8 h30 à 13h30

Rémunération prévue pour cet aménagement horaire : selon les accords en vigueur

8. Information sur les aménagements d'horaires connus et réalisés entre les deux réunions

- Chantier Viaduc de Vienne
- ✓ Collaborateurs concernés : 7 Cadres / 2 ETAM / 10 compagnons
- ✓ Motif du recours : travaux de nuit sous basculement autoroutier pour travaux de vérinage
- ✓ Date de mise en place : du 24 au 28 février ET du 24 au 28 mars
- ✓ Durée : Travaux de nuit (1 nuit dans la semaine à définir avec l'exploitant et l'avancement du chantier)
- ✓ Horaires : 20h-6h

Rémunération prévue pour cet aménagement horaire : selon les accords en vigueur

- Chantier Cambrai Douai
- ✓ Collaborateurs concernés : 1 Cadre / 1 ETAM
- ✓ Motif du recours : Encadrement de travaux le samedi 15 février et le samedi 22 février afin de garantir l'accélération du planning
- ✓ Date de mise en place : samedis 15 et 22/02
- ✓ Durée : 2 jours
- ✓ Horaires : 8h-14h

BÂTIR POUR LA VIE

Rémunération prévue pour cet aménagement horaire : selon les accords en vigueur

- Chantier PRA de l'Escaut
- ✓ Collaborateurs concernés : 1 Cadre / 1 ETAM
- ✓ Motif du recours : présence d'un encadrant le samedi 01/02/25 pour suivre un sous-traitant afin de respecter le délai partiel du lundi 03/02/25 - 10h
- ✓ Date de mise en place : samedi 1 février 25
- ✓ Durée : 1 jour
- ✓ Horaires : 8h-17h

Rémunération prévue pour cet aménagement horaire : selon les accords en vigueur

- Chantier Elargissement et renforcement du Pont de la Villeneuve - Brest
- ✓ Collaborateurs concernés : 1 Cadre / 1 ETAM / 4 compagnons
- ✓ Motif du recours : Fermeture du pont pour vérinage du tablier
- ✓ Date de mise en place :
 - 17/02/2025 et 18/02/2025 (2nuits)
 - 03/03/2025 au 06/03/2025 (4 nuits)
- ✓ Horaires : 22h-6h

Rémunération prévue pour cet aménagement horaire : selon les accords en vigueur

- Chantier Ecluse de Quesnoy sur Deule
- ✓ Collaborateurs concernés : 1 Cadre / 1 ETAM / 2 compagnons
- ✓ Motif du recours : réalisation de travaux de battage sous contraintes de navigation. Intervention possible uniquement de nuit.
- ✓ Date de mise en place : du 13/02 au vendredi 14/02
- ✓ Durée : 1 nuit
- ✓ Horaires : 22h - 6h

BÂTIR POUR LA VIE

Rémunération prévue pour cet aménagement horaire : selon les accords en vigueur

- Chantier de Nevers
- ✓ Collaborateurs concernés : 1 Cadre
- ✓ Motif du recours : Supervision des travaux de dépose partielle des abris du Q1 en prélude aux travaux de modification de supports caténares de Colas Rail
- ✓ Date de mise en place : 18/02/25
- ✓ Durée : 2 jours
- ✓ Horaires : 21h-6h

Rémunération prévue pour cet aménagement horaire : selon les accords en vigueur

- Chantier de Roscoff
- ✓ Collaborateurs concernés : 1 Cadre / 1 ETAM / 8 compagnons
- ✓ Motif du recours : Travail à chaque marée basse dès que le coefficient de 70 est dépassé (environ 2 périodes de 5 à 10 jours par mois) pour tenir le planning
- ✓ Date de mise en place : 25/02/2025
- ✓ Durée : jusqu'au 16/06/2025
- ✓ Horaires : dès que la côte marine de 5m est atteinte pour les périodes où le coefficient de marée est égal ou supérieur à 70

Rémunération prévue pour cet aménagement horaire : selon les accords en vigueur

2^{ème} Partie : LA VIE SANTE DE L'ENTREPRISE

1. Sécurité

Gilles DOLFI informe les élus du remplacement de Frédéric Gilles par Jean Charles Philippart à la présidence du CISSCT ;

Driss LAHMAMOUCHE présente les résultats sécurité de Bouygues TP Régions France à fin janvier.

Résultats Sécurité à fin janvier 2025 pour Bouygues TP RF :

Taux de fréquence :	36,38	Objectif ≤ 4,5
TFG :	72,77	Objectif ≤ 25
Taux de gravité :	0,99	Objectif ≤ 0,90

3 AT avec arrêt

3 AT sans arrêt

Résultats sécurité à fin janvier 2025 pour l'intérim :

Taux de fréquence :	52,42	Objectif ≤ 15
TFG :	52,42	Objectif ≤ 30
Taux de gravité :	0,37	

2 AT avec arrêt

0 AT sans arrêt

3^{ème} Partie : LA VIE SOCIALE DE L'ENTREPRISE

Question n°1 : Des collaborateurs ont constaté des modifications dans le contenu des paquetages 2024. Pourquoi dans ceux-ci, il n'y a plus la ceinture et le sac ? (CFTC)

Driss LAHMAMOUCHE indique que les sacs et ceintures sont remis une année sur deux.

Au niveau des nouveaux arrivants, vu avec Distrimo il y aura un stock tampon d'une centaine de paquetages disponibles à tout moment dès l'arrivée d'un collaborateur.

Question n°2 : Sur les chantiers, il n'y a aucun affichage au sujet de la nouvelle réorganisation. Les collaborateurs se posent des questions. Pourquoi ils ne sont pas informés ? (CFTC)

Yvan HENAUULT indique que la note d'organisation a été envoyée par mail le 27 janvier dernier. Elle devait être affichée sur chantier.

Question n°3 : Pouvons-nous avoir connaissance de la note qui explique les modalités d'attribution de prime jalon ? (CFTC)

La note sur les primes jalons est indexée au présent compte rendu.

Yvan HENAUULT précise que les primes jalons remplacent le cas échéant les primes de revue de rémunération.

Question n°4 : Pouvez-vous nous communiquer la date de la prochaine réunion CSE en présentiel ? (CFTC)

Yvan HENAUULT indique que le CSE de mars se tiendra en présentiel, le jeudi 27 mars.

Question n°5 : Y' aura-t-il de la participation et de l'intéressement sur les résultats de l'année 2024 ? (FO)

Cf points 4 et 5 ; les montants précis seront communiqués au CSE de mars.

PRESENTS :

MEMBRES ELUS : Antoine OUVRARD / Virginie LUCAS / Leo DAURIOS / Christelle PETITPAS / Olivier MONFRAY / Kévin YSEBAERT / Hervé DUMAS / Camille ABRACHY / Elodie TERRENI / Vincent LEFEBVRE /

SECRETAIRE DU CSE : Béatrice LECLERC

Représentant Syndical : Guillaume TANTIN

Béatrice LECLERC

secrétaire du CSE





Challenger, le 26 novembre 2024

Mise en place des primes jalons pour l'atteinte des cibles planning

Populations compagnons, chefs d'équipe, maîtrise et conduite de travaux

À destination de : tous collaborateurs BYTP

La tenue de nos plannings est un enjeu majeur pour BYTP. Elle est une condition indispensable pour la maîtrise de nos dépenses et représente une attente déterminante de la part de nos Clients.

Dans cette optique, le pilotage du planning par les jalons sur tous nos chantiers est un outil clé pour fédérer les équipes d'un projet autour d'objectifs clairs, communs, réalistes et partagés à tous niveaux.

Afin de mobiliser les équipes production au plus près du terrain sur cet enjeu planning, la performance liée à la tenue des jalons et à la préservation de la marge planning devient, à compter de 2025, un élément de rémunération à disposition des managers. Ce dispositif est intitulé « primes jalons » dans la suite de cette note.

Les populations concernées par ces primes sont :

- les équipes de production :
 - compagnons, chefs d'équipe
 - la maîtrise en poste directement en prise avec l'objectif (ex : un chef de poste sur un tunnelier) ;
 - les équipes directement associées au même objectif : matériel, logistique, levage, chaîne béton ;
- la maîtrise et la conduite de travaux (jusqu'à principal inclus).

Les primes jalons remplaceront, le cas échéant, la prime de conférence annuelle, en rétribuant, en cours d'année, les succès atteints à travers la tenue des jalons.

Le cadre général est le suivant :

- Chaque projet présente, dès l'objectif (ou dès début 2025 pour les projets en cours), le type de recours aux primes jalons qu'il entend mettre en place, dans le cadre des modalités décrites ci-après. Un non-recours à ce système de prime devra être justifié (pas d'enjeu planning, durée courte...) et validé par la direction d'exploitation concernée. Cette dérogation est nécessaire pour que les populations concernées restent éligibles à une prime de conférence en mars.
- Les primes jalons sont attribuées sur une base :
 - Trimestrielle voire mensuelle selon les conditions du projet pour les équipes de production ;
 - Semestrielle pour la maîtrise et la conduite de travaux.

- Le critère déclenchant sera la tenue des jalons respectifs à chaque catégorie de population. L'encadrement du projet définira en amont ces jalons et les communiquera de manière formelle aux équipes. En cas de surperformance [*i.e. gain planning significatif sur le jalon*], le montant de la prime pourra être majoré.
- Le dispositif devra nécessairement intégrer les critères suivants :
 - La sécurité
 - La qualité
 - Le temps de présence
 - Tout autre critère spécifique au projet que la direction de projet juge utile de lier à ce système de rémunération.

Chaque Direction de projet mettra à profit la période présente pour terminer de déployer le management du planning par les jalons sur son/ses projets. Cela permettra une mise en place opérationnelle du système de primes jalons dès début 2025.

Fort des expériences déjà menées, notamment, au sein de GTF, **je suis convaincu que cette valorisation de la performance collective pour la tenue du planning, en cohérence avec le maintien de standards élevés en sécurité et qualité, sera un acte managérial fort et différenciant.**

Ce dispositif doit nous rendre plus compétitifs, et redonner sens et cohésion autour de l'enjeu de tenue du planning de nos chantiers. Les directions d'exploitation et la direction des ressources humaines se tiennent à votre disposition pour la mise en place de ce dispositif de rémunération.

Je compte sur tous les managers concernés pour le mettre en œuvre avec responsabilité.



Bertrand BURTSHELL
Directeur Général BYTP

Bilan
de la campagne
2025
= 714
commandes



Macarte vacances :

439



Chéquier ANCV :

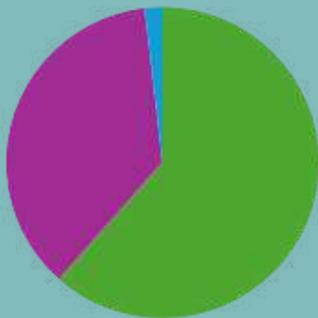
262



Déduction Voyage :

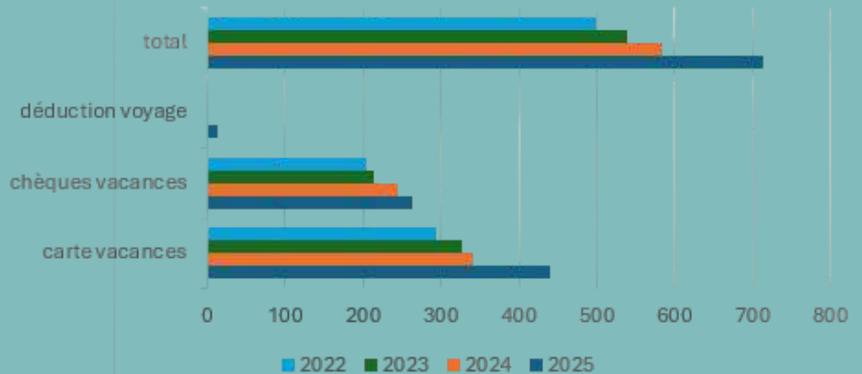
13

commandes cartes - chèques vacances
2025



■ carte vacances ■ chèques vacances ■ déduction voyage

évolution des commandes
cartes - chèques vacances



Subvention CSE (Hors frais d'envoi) :

191 680€

Les cartes seront créditées courant juin 2025. Les chèques vacances version papier seront envoyés en courrier recommandé courant juin 2025.



Conditions d'obtention :
être présent dans l'entreprise
lors de la commande et de la livraison.

50%

**SUR LES PLACES
DE CINÉMA**



DU 24.02. 2025

jusqu'à épuisement

de 10 000 billets

A

PARTIR

RENDEZ-VOUS SUR LA

DE

BILLETTERIE

3,55€

NOUVELLE LUNE

La Boutique



**10 BILLETS /
COLLABORATEUR**

**Vous n'êtes pas inscrit à la billetterie, demandez
le lien au CSE.**

cse-bytp-rf@bouygues-construction.com



sur votre hébergement insolite

Offrez-vous la magie d'un week-end insolite !



RESERVATION EN LIGNE DE VOTRE SEJOUR:

www.abracadaroom.com

code promo de votre CSE: **CSEBOUYGUESTRAVAUX0524**

Remise pas valable sur l'achat de carte cadeau ou de bon cadeau.

Possibilité paiement en chèques et cartes vacances.

Une véritable expérience hors du commun, loin des standards des hôtels classiques.

*AbracadaRoom sélectionne pour vous des hébergements insolites partout en France ! Découvrez des endroits atypiques au cœur de nos belles régions françaises : dans des cadres enchanteurs, AbracadaRoom vous garantit un séjour unique hors des sentiers battus ! **Lov'Nid, igloos, tipis, tanières de Hobbit, et bien plus encore !** Défiiez le vertige dans **une cabane à 12 mètres de hauteur**, laissez-vous flotter sur **une cabane au milieu d'un lac**, observez les étoiles depuis **votre lit dans une bulle** ou expérimentez la vie de bohème **dans une roulotte** et d'autres expériences !*



Pour chaque réservation effectuée sur le site, vous avez la possibilité de choisir parmi 3 actions environnementales : planter un arbre, restaurer des coraux ou retirer du plastique des océans... à vous de choisir ! Parce que chaque geste compte : 1 réservation = 1 bonne action.



**pressé de
vous installer
sur la plage ?!**

N'attendez pas !



**ORGANISEZ
VOS VACANCES SUR**

www.homair.com ou

www.tohapi.fr

15%

de l'ouverture du camping au 5 juillet
et après le 30 août 2025

10%

du 5 au 12 juillet et
du 23 au 30 août 2025

5%

du 12 juillet au 23 août 2025

**avec le code
promo
BOUYGUES13**

**code cumulable avec :
l'early booking
les ventes flash,
les offres dernières
minutes**

jusqu'à

40%

sur ce
concert en
hommage
à QUEEN

Reprises des
tubes les +
légendaires !

ONE NIGHT OF

QUEEN

THE WORKS TOUR

PERFORMED BY

**GARY MULLEN
& THE WORKS**

LE MEILLEUR SHOW DE
QUEEN DEPUIS QUEEN!



En tournée dans
toute la FRANCE
de septembre 2025 à
janvier 2026

Gary Mullen, qualifié de digne héritier de Freddie MERCURY dans sa performance scénique & sa voix.

Profitez des remises CSE,
avec le mot de passe "ticket 321" sur :

[https://www.ticketmaster.fr/fr/edito/idtier/14250303?
page=ticketnetpro.htm](https://www.ticketmaster.fr/fr/edito/idtier/14250303?page=ticketnetpro.htm)

Indiquez le concert dans la barre de recherche.

FREEDOM TOUR

SOPRANO

20€

le billet
en fosse



*CONCERT DANS TOUTE LA FRANCE
À PARTIR DE MARS 2025 &
DU 11 AU 14 DÉCEMBRE 2025 À L'ACCOR ARÉNA PARIS*

*OFFRE JUSQU'AU 5 MARS 2025 SEULEMENT,
PROFITEZ DE VOS REMISES CSE !
SUR*

<https://www.ticketmaster.fr/fr/edito/idtier/14250303?page=ticketnetpro.htm>



AVEC LE CODE : TICKET321

Tapez dans la barre de recherche l'événement

cse-bytp-rf@bouygues-construction.com

Amusez-vous

TOMBOLA DE LA Saint Valentin

du 20 janvier au 16 février 2025

Découvrez les gagnants de la semaine 1 :

GOUDROYE Morgan

ORANGE Charley

ETWEIN Sandra

RUIZ Marine

LESCAZES Anatole



Félicitations !

Vous remportez chacun un magnifique bouquet de fleurs, livré à domicile.

lots à gagner !

POUR PARTICIPER :

aller sur le site internet du CSE

rubrique contact : indiquer votre nom, prénom, mail +
téléphone + adresse et écrivez je participe

Vous n'êtes pas inscrit au site internet Nouvelle Lune, demandez le lien.

TOMBOLA DE LA Saint Valentin

du 20 janvier au 16 février 2025

Découvrez les gagnants de la semaine 2 :

Marie DOUX

Saïd KHERBOUCHE

Christían SAVALLE

Víctor JUNGELSON

Simon DEHOVE



Félicitations !

Vos remportez chacun un panier de chocolats
et de gourmandises, livré à domicile.



POUR PARTICIPER :

aller sur le site internet du CSE

- rubrique contact : indiquer votre nom, prénom, mail +
téléphone + adresse et écrivez je participe

Vous n'êtes pas inscrit au site internet Nouvelle Lune,
demandez le lien au CSE et tentez de gagner :

5X repas + spectacles
2 pers. au cabaret

1 séjour en thalasso

TOMBOLA DE LA

Saint Valentin

du 20 janvier au 16 février 2025

CABARET

Découvrez les gagnants de la semaine 3 :

- Ghislaine BADINA
- Camille ABRACHY
- Sébastien BORDET
- Ornella CHEMGNE TAMOUYA
- Christophe CHOPIN



Félicitations !

**Vous remportez chacun 1 soirée cabaret
pour 2 pers. : repas + spectacle**

**Le séjour Thalasso
est encore à gagner !**

POUR PARTICIPER :

aller sur le site internet du CSE

**rubrique contact : indiquer votre nom, prénom, mail +
téléphone + adresse et écrivez je participe**

Vous n'êtes pas inscrit au site internet Nouvelle Lune, demandez le lien.

TOMBOLA DE LA Saint Valentin

du 20 janvier au 16 février 2025

Découvrez le gagnant
du séjour Thalasso :



Elodie TERRENI



Félicitations !

Nous remercions
les 187 collaborateurs
qui ont participé à la Tombola .
(Chaque tirage au sort était anonyme)



50%

limité à 4 billets / coll.



50% SUR TOUS LES PARCS D'ATTRACTIONS

- à partir du 10 mars 2025
- offre limitée à 4 billets / coll.
- 50% sur les billets, plafonné à 100€ / coll.
- jusqu'à épuisement du budget alloué à cette campagne 8100€.

Pour en bénéficier,

allez sur : **NOUVELLE LUNE**
La Boutique

<https://www.nouvellelune-boutique.fr/accueil>

Vous n'êtes pas inscrit à la boutique, demandez le lien au CSE.



**SI VOUS SOUHAITEZ RESTER CONNECTÉS ET NE RIEN MANQUER,
REJOIGNEZ-NOUS ?**

INFORMATIONS

On se met sur
WhatsApp...?

**Vous souhaitez adhérer au
groupe :**

✓ Envoyez votre numéro de
téléphone au CSE en
indiquant :

**“Je veux m’inscrire au groupe CSE
whatsApp”**

cse-bytp-rf@bouygues-construction.com

COMMUNICATION DE DIVERSES INFOS :

- LA VIE DE VOTRE CSE
- EN SAVOIR TOUJOURS PLUS
- ÊTRE INFORMÉ TRÈS RAPIDEMENT À TOUT MOMENT
- LES CAMPAGNES EN COURS : voyages, jouets de Noël, colis gourmands, ANCV, jeux...

**Création
d’un groupe
WhatsApp**



**Recevez
des messages
d’infos
de votre CSE**



INFOS ASC

Activités Sociales et Culturelles



• Commandez vos billets de cinéma à 50% : 10 billets / coll. jusqu'à épuisement de 10 000 billets.

• Envie de sensations : billets à 50% pour les parcs d'attractions, 4 billets / coll., plafonné à 100€ par coll. (communication en mars)



Cinéma, parcs d'attraction, où se rendre, sur : <https://bouyguestprf.mon-site-cse.com/site/>



• 19 places de cirques se sont vendues avec les codes promos du CSE de sept. à décembre 2024.

• Spectacle & comédie musicale : **Holiday ON ICE-NO LIMITS**, le 5 avril 2025 à Marseille, rendez-vous sur avec le mot de passe "ticket321"

<https://www.ticketmaster.fr/fr/edito/idtier/14250303?page=ticketnetpro.htm>

prix CSE (cat. 3) 24,65€ / adulte, 19,90€ / - 12 ans

• Visites de châteaux à prix CSE sur ticketmaster :

- Chambord (jusqu'au 30/07/2026) : 14€/billet

- Fontainebleau (jusqu'au 18/11/2026) : 12,90€/billet

- La Cité de Carcassonne (jusqu'au 31/12/2027) :

11,10€/billet



AVANTAGES

• **Congés** : possibilité de solder les congés jusqu'au 3 mai 2025 dans la limite de 2 jours de congés payés.

• **Prime de 500€** : aide à l'acquisition d'un vélo électrique (trajet domicile / travail). Sous conditions d'éligibilité.

• **Intéressement** : envoi d'un mail d'Amundi ou d'un courrier. Chaque collaborateur aura un choix à faire - soit prendre la somme et ensuite elle sera versée sur le bulletin de paie.

- ou la somme sera placée sur Amundi

Choix à effectuer entre le 13 mars et le 27 mars 2025.

La somme est de 1000€ brut / collaborateur.

• **Participation** : envoi d'un courrier ou mail d'Amundi pour que chaque collaborateur effectue son choix. La somme sera à peu près équivalente à celle versée en 2024.

• **Titre restaurant** : valeur faciale 11,20€ avec une prise en charge patronale de 60% soit 6,72€.

A SAVOIR

Jours collectifs:

• vendredi 30 mai 2025 (ascension)

• lundi 9 juin 2025 (pentecôte)

Ces 2 jours seront décomptés en RTT.



INFOS CHANTIER



Chantier MDPA (Mines de Potasses d'Alsace) :

Ce chantier a pour but le confinement définitif de l'ancien site de stockage de déchets Stocame, installé au fond d'une ancienne mine de potasse à 550 m sous le niveau TN.



Réalisation de 12 barrages béton étanches: 1&2 finis, remplissage en coulis des blocs et galeries: bloc 15 terminé (9050 m3 injectés) et bloc 26 en cours.

-Approvisionnement des coulis au fond & des bétons de barrage par benne dans l'ascenseur.

-engins miniers et 2 centrales béton sur site.

Cette année : barrages 3,4,5,6,7 et remblayage des galeries en coulis. *Fin des travaux fin 2027*

VOS CHANTIERS A VENIR :

• Construction d'une passerelle inter-quartiers = 16 mois de Travaux, Sablé Sur Sarthe (72)

• Réhabilitation des décharges de Dollemard = 96 mois max. de Travaux, Le Havre (76)

• Démolition & reconstruction du PI3004 = 16 mois de Travaux, Chambéry (73)

• Prolongement du Tram T13 Phase 2 Lot TOARC = 31 mois de Travaux, Saint-Germain-en-Laye (78)

• Restauration des marges alluviales = 36 mois de Travaux, Pierre Bénite (69)

PORTRAIT DU VOYAGE CSE

Nous sommes ravis de vous faire découvrir le voyage CSE de Bouygues Travaux Publics Régions France à travers ce portrait !

Bienvenue à bord : destination Le Cap Vert sur la côte Africaine

14 participants étaient présents pour ce voyage CSE au Cap Vert du 25 janvier au 1er février 2025, 2 participants sont arrivés le 26 janvier jusqu'au 2 février 2025.

Ce voyage était proposé en formule ALL inclusive pour 8 jours, 7 nuits dans un hôtel 5***** face à la mer. Des départs de différents aéroports ont eu lieu : Paris, Marseille et Lyon. Les voyageurs ont été accueillis à l'aéroport de Sal. La prise en charge effectuée, ils ont pris la direction de l'hôtel Malia Tortuga. Tous nos vacanciers ont été reçus par une équipe d'Héliade francophone. Les participants ont pu constater que les Cap verdien sont des gens chaleureux, toujours avec le sourire. D'ailleurs, leur devise est **NO STRESS**.



L'île de Sal est la plus ancienne de Cabo Verde. Le climat est tempéré & sec. Elle a gardé son côté authentique. Nos voyageurs ont eu un peu de vent pour les rafraîchir. Ils sont tous rentrés bronzés avec ce combiné vent et soleil ! Les habitants de l'île aiment la musique & la danse. Une soirée typiquement cap verdienne a donc été proposée. Certains ont goûté au "katchupa", le plat typique.

L'artisanat (venue du Sénégal, de la Guinée,..) prend une place importante. Les vacanciers n'ont donc pas résisté à rapporter quelques souvenirs.

Chacun était libre pendant son séjour. Certains ont pris le taxi (5€ la petite course) pour visiter l'île, d'autres ont fait les excursions touristiques et sportives et tous ont profité du farniente au soleil. La chaleur était au rendez-vous, jusqu'à 27 degrés certains jours mais les soirées rafraîchissantes !

Découvrez les magnifiques photos de nos voyageurs !



Les voyages CSE sont subventionnés avec assurance incluse, possibilité d'un paiement en plusieurs fois et de déduire les chèques/cartes vacances.

Pour rappel, les membres du CSE restent disponibles pour toutes demandes d'informations !